

CHARTRE DE VIE DES OBLATS DE LA FAMILLE SAINT-JEAN



OBLATS DE LA
FAMILLE SAINT-JEAN

Version du 23 février 2024

Document proposé « ad experimentum » pour une durée de trois ans.

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
1. Introduction	4
2. La vie de l'oblat	5
2.1 La prière	5
2.2 La vie fraternelle	6
2.3 La formation	6
2.4 Le service	8
2.5 La mission	9
3. L'organisation des oblats	11
3.1 La reconnaissance ecclésiale	11
3.2 Les fraternités	11
3.3 Les conseils régionaux des oblats	12
3.4 Le conseil international des oblats	13
3.5 La mission des religieux auprès des oblats	13
4. Devenir oblat	14
4.1 Le regardant	14
4.2 Le commençant	14
4.3 L'engagement	15
4.4 La cérémonie d'engagement	15
4.5 La sortie de l'oblature	17
Annexe 1 : Les fraternités	19
Annexe 2 : Les conseils	20
Annexe 3 : Le parcours de formation préparatoire à l'oblature	23
Annexe 4 : La formation continue	26
Annexe 5 : Schémas	29

Préambule

En réponse à la mission reçue du conseil de la Famille Saint-Jean en novembre 2020 de « redonner une vitalité aux oblats en leur permettant de revisiter leur vocation, leur charisme et leur organisation¹ », la commission des oblats a souhaité mettre l'ensemble de ses propositions sous la forme d'une charte de vie, espérant que ce mode de présentation donnerait une meilleure vision d'ensemble qu'une liste de propositions.

De la même façon que les religieux de la Famille ont mis de côté leurs règles de vie, la mise de côté de la règle et du directoire des oblats est apparue inévitable. Ce projet de charte est conçu pour potentiellement succéder à la règle de vie et au directoire. Il est constitué d'un corps de texte décrivant « les statuts » des oblats et d'annexes donnant des recommandations pratiques.

Si cette charte est adoptée, la commission propose qu'elle soit mise en œuvre « ad experimentum » pour trois ans. Ainsi les Conseils régionaux des oblats, proposés par cette même commission, pourront faire tous les amendements qu'ils jugeront nécessaires, en accord avec les instituts, au cours de ces trois années de déploiement et d'expérience de vie.

Résumé des principaux éléments de réforme intégrés dans cette charte :

- 1. Créer une organisation des oblats pour passer de la subordination à un prieuré à la coopération avec les trois instituts :**
 - L'appartenance de tout oblat à une fraternité.
 - Les deux modes de participation de l'oblat à sa fraternité : le mode ordinaire ou le mode particulier.
 - Le regroupement des fraternités en cinq régions, avec, pour chacune, un conseil régional au service des fraternités.
 - Un conseil international des oblats en dialogue avec le Conseil de Famille et au service des cinq conseils régionaux.
 - La participation des religieux au sein des fraternités et leur coopération dans les conseils régionaux et dans le conseil international.
- 2. Proposer un chemin de croissance pour des oblats en immersion dans la société :**
 - Des engagements présentés selon les cinq essentiels² de la vie chrétienne.
 - Une préparation à l'oblature avec un parcours de formation, la participation aux rencontres en fraternité et un accompagnement par un parrain.
 - Un premier engagement de trois ans, puis un engagement définitif ou par mandat renouvelable de cinq ans.
 - Un parcours de formation continue.

Informations complémentaires

- Le charisme de la Famille Saint-Jean est en cours de définition, la commission suppose que ce travail permettra de mettre utilement à jour cette charte.
- Le terme consécration, associé aux vœux de la vie religieuse, est désormais remplacé par le terme engagement.
- Le corps de texte de la charte constitue le socle de l'oblature et nécessite une lecture attentive et critique. Les annexes demeurent des recommandations pratiques.
- Les citations bibliques proviennent de la « Bible de Jérusalem » Imprimatur 30 septembre 1999.

¹ La Lettre de mission signée des prieurs généraux en novembre 2020 a été publiée dans la « Lettre aux amis » n°129.

² Ces cinq essentiels sont expliqués à l'article 2 : La prière, la vie fraternelle, la formation, le service, la mission.

1. Introduction

« Le désir de Dieu est inscrit dans le cœur de l'homme, car l'homme est créé par Dieu et pour Dieu. »³
« Que l'homme assoiffé s'approche, que l'homme de désir reçoive l'eau de la vie, gratuitement. »⁴
« Venez à moi, vous qui me désirez. »⁵

Les oblats de la Famille Saint-Jean sont des laïcs catholiques, désireux de répondre à l'appel de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, dans leur vocation de baptisés. Ils choisissent d'approfondir leur vie chrétienne en partageant avec la Famille Saint-Jean une même spiritualité, déclinée dans la grâce particulière du laïcat et selon leur charte de vie.

La Famille Saint-Jean regroupe :

- Les frères de Saint-Jean
- Les sœurs apostoliques de Saint-Jean
- Les sœurs contemplatives de Saint-Jean
- Les oblats de la Famille Saint-Jean

Les membres de la Famille Saint-Jean partagent un même charisme⁶ :

« A la suite de l'apôtre Jean, vivre ensemble en amis du Christ et témoigner de sa lumière et de son amour. »

La désignation « oblats de la Famille Saint-Jean » permet à chaque oblat d'exprimer son attachement à l'ensemble des frères et sœurs religieux. Ainsi, selon la grâce du Christ, à la suite de l'apôtre Jean et en coopération avec les religieux de sa famille spirituelle, l'oblat veut vivre et témoigner du Christ, Lumière et Vérité, dans sa vie personnelle en tant que laïc engagé au sein du monde et de la société.

L'oblature, comme déploiement de la vie chrétienne, trouve son ancrage dans une **vie de prière**, dans une **vie fraternelle** et dans **l'étude et la méditation de la Parole de Dieu**, *vivante et efficace*⁷.

L'oblature encourage **le service dans l'Eglise** et envoie en **mission**. Ces cinq aspects renvoient aux cinq essentiels pour la croissance de tout chrétien. L'oblat, par son appartenance à la Famille Saint-Jean, choisit de vivre ces cinq aspects sous le mode particulier de la spiritualité johannique.

Les oblats se retrouvent régulièrement entre eux en fraternités⁸ pour enrichir leur vie spirituelle et fraternelle, soutenir leur engagement dans la Famille Saint-Jean et répondre à l'appel missionnaire de l'Eglise.

Comme tous les laïcs, les oblats vivent dans la société où ils veulent prolonger la mission de la Famille Saint-Jean. La Famille Saint-Jean bénéficie ainsi d'une complémentarité des états de vie de ses membres : Les oblats témoignent auprès des religieux de leur expérience de chrétiens au cœur du monde. Les religieux témoignent auprès des oblats de leur consécration au Christ dans une vie communautaire et apostolique.

³ Catéchisme de l'Église Catholique, article 27 § 1

⁴ Ap 22,17

⁵ Si 24,19

⁶ La redéfinition du charisme de la Famille Saint-Jean fait l'objet d'une commission en cours.

⁷ He 4,12

⁸ Les fraternités sont expliquées dans le chapitre de l'organisation des oblats.

2. La vie de l'oblat

« Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai établis pour que vous alliez et portiez du fruit et que votre fruit demeure. »⁹

Les oblats de la Famille Saint-Jean, appelés par le Christ, souhaitent rayonner de l'Évangile dans leur vie quotidienne et concrète de laïcs. Pour manifester leur communion à l'Église, ils décrivent leurs engagements selon les cinq essentiels de la vie chrétienne, traditionnellement repris des Actes des Apôtres¹⁰ :

« Ils se montraient assidus à l'enseignement des Apôtres (**formation**), fidèles à la communion fraternelle (**vie fraternelle**), à la fraction du pain et aux prières (**vie de prière**) [...] Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun ; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun (**service**) [...] Chaque jour, le Seigneur adjoignait à la communauté ceux qui seraient sauvés (**mission**). »

2.1 La prière

« N'entretenez aucun souci, mais en toute occasion, ayez recours à l'oraison et à la prière, pénétrées d'action de grâce, pour présenter vos requêtes à Dieu. Alors la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, prendra sous sa garde vos cœurs et vos pensées, dans le Christ Jésus. »¹¹

La vie de prière est un lien vivant avec Dieu Trinité. La vie de l'oblat s'enracine dans la prière. Il cherche chaque jour à se rendre disponible à Dieu qui habite son cœur et ses pensées, il vit de la maternité divine de Marie et s'appuie sur la figure de saint Jean.

Jean est à la fois une source d'inspiration et un modèle. En nous révélant le Christ, Pain de vie¹², son Évangile incite à l'adoration et à la communion eucharistique et nous invite à ne plus être serviteurs mais amis du Christ¹³. Au pied de la croix, Jean a reçu la Vierge Marie comme mère, puis l'a accueillie chez lui. Il est un témoin privilégié de la vie de Marie, source d'inspiration et voie de contemplation du cœur du Christ.

Les engagements :

Chaque oblat déterminera des moments concrets et un programme où il introduira des actes quotidiens ou réguliers qui viendront nourrir sa vie de prière et sa relation à Dieu.

L'oblat adapte son rythme de prière à son contexte de vie mais garde à l'esprit que la constance affermit sa foi. En fonction de son devoir d'état et ses possibilités, il s'efforce de :

- Consacrer à l'oraison silencieuse quotidienne, un temps d'au moins un quart d'heure
- Méditer quotidiennement un passage de la Parole de Dieu
- Prier Marie chaque jour
- Assister, si possible, à une messe de semaine, en plus de la messe dominicale
- Prier la liturgie des heures dans la mesure de ses possibilités

⁹ Jn 15,15

¹⁰ Ac 2, 42-47

¹¹ Ph 4, 6-7

¹² Cf. Jn 6,34

¹³ Cf. Jn 15,15

- Consacrer chaque semaine une heure à l'adoration eucharistique
- Accueillir l'inépuisable miséricorde de Dieu par sa fidélité au sacrement de réconciliation
- Suivre chaque année une retraite spirituelle

Les oblats se retrouvent en fraternité pour prier ensemble et se portent les uns les autres dans leur prière personnelle.

2.2 La vie fraternelle

« Je vous donne un commandement nouveau : vous aimer les uns les autres. Comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres. »¹⁴

La charité est la loi dans sa plénitude¹⁵ : Les oblats obéissent à ce commandement de la charité : famille, travail, paroisse, Famille Saint-Jean, associations...

Les engagements :

- L'oblat cherche à regarder chaque personne comme le Christ la regarde et à imiter le Christ dans toute relation
- Il veut être artisan de paix et d'unité par des échanges constructifs et bienveillants¹⁶
- Il est disponible pour écouter et prendre des nouvelles de son prochain

Au sein des fraternités, les oblats se reçoivent comme frères et sœurs en Christ, animés par une même foi et un même charisme. Ils restent en contact et union de prière avec les oblats en mode « particulier », dont ceux éloignés par l'âge ou par le handicap. Les fraternités sont un lieu d'expérience de la charité fraternelle où se déploie l'amour du prochain.

2.3 La formation

« En quête du mystère de Dieu, dans lequel se trouvent cachés tous les trésors de la sagesse et de la connaissance¹⁷ », les oblats mettent leur intelligence au service de leur foi.

La formation répond au besoin de vérité dans l'exercice de l'amour de Dieu et du prochain « Vivant selon la vérité et dans la charité nous grandirons de toutes manières vers Celui qui est la Tête, le Christ. »¹⁸ Cette formation continue est au service de la croissance de leur vie chrétienne. Elle veut être un guide sûr pour que chaque oblat puisse croître dans un chemin de sainteté.

Cinq dimensions dessinent ce que l'oblat est appelé à vivre. La dynamique fondamentale de la formation part en premier lieu de la personne du Christ, vrai Dieu (la formation spirituelle) et vrai Homme (la formation humaine). De par le commandement d'aimer Dieu et le prochain dans un même amour, la formation fraternelle en découle comme l'incarnation de l'union au Christ envers le prochain. L'appartenance de l'oblat à une fraternité lui assure un ressourcement dans ces dimensions spirituelles et humaines. Ces trois formations s'approfondissent par la dimension intellectuelle car l'étude influence

¹⁴ Jn 13,34-35

¹⁵ Rm 13,10

¹⁶ Eph 4,29

¹⁷ Col 2,2-3

¹⁸ Eph 4,15-16

la compréhension de la vie spirituelle, humaine et les relations fraternelles. La formation intellectuelle est essentielle à l'esprit johannique. Ces quatre dimensions s'élargissent et rayonnent dans le témoignage et l'évangélisation qui nécessite une formation au service et à la vie missionnaire.

1. La formation spirituelle

La vie spirituelle se centre sur la configuration au Christ, dans la vie de l'Esprit Saint pour marcher dans la volonté du Père : « Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé. »¹⁹ Cette attitude d'écoute de la volonté de Dieu fonde la vie spirituelle. L'oblat est invité à une relation personnelle avec le Christ dans une ouverture du cœur aux inspirations divines. Il approfondit sa communion à l'Église par sa vie liturgique et sa vie sacramentelle.

2. La formation humaine

La formation humaine fait partie de la vie chrétienne et participe à l'authenticité de la vie spirituelle. Suivre le Christ conduit à devenir plus humain, car le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné²⁰.

La philosophie, les sciences humaines, les approches psychologiques font découvrir la richesse de l'être.

La connaissance de soi et l'autonomie donnent la maturité nécessaire pour savoir se donner et savoir recevoir.

Le développement des relations interpersonnelles permet de continuer à s'ajuster dans nos relations quotidiennes.

Le don de soi procure un sens à la vie : l'homme se construit et s'unifie quand il se donne.

3. La formation à la vie fraternelle

Afin de coopérer à la grâce, les oblats travaillent à devenir frères et sœurs dans le Christ. L'oblat cherche à développer en fraternité, cette expérience de se faire le prochain d'autrui, en construisant la communion ecclésiale.

Une formation est nécessaire pour acquérir une véritable écoute et « l'art de répondre à chacun comme il faut »²¹. Les rencontres en fraternité sont enrichies par une formation permettant de trouver sa juste place et de faire fructifier les talents de chacun.

4. La formation intellectuelle

La quête de vérité : la formation intellectuelle répond au besoin de vérité, elle fait partie du chemin de sainteté au service de l'Église et du monde. Sans tomber dans l'intellectualisme, l'oblat est invité à découvrir sa forme d'intelligence pour rechercher la vérité en toute chose, et ainsi, chercher le Christ, sa quête ultime.

¹⁹ Jn 4,34

²⁰ Cf. Constitution du Concile Vatican II : Gaudium et Spes § 22

²¹ Col 4,6

La théologie : elle consiste à écouter la Parole de Dieu à l'intérieur de la tradition de l'Église. L'oblat attache une grande importance à l'étude de la Parole et voit la réflexion théologique, comme une aide à sa compréhension de la Parole de Vérité²², en particulier avec l'aide de saint Thomas d'Aquin.

La philosophie : la philosophie dynamise le dialogue entre la foi et la raison et le regard sur la science. Grâce à son sens de l'universel, la philosophie ouvre aux autres et au monde. Les écrits du philosophe Aristote et l'encyclique La Foi et la Raison, (Fides et Ratio) de saint Jean-Paul II sont des références importantes à étudier.

5. La formation au service et à la mission

En tant que membre de l'Église, l'oblat participe à un service d'Église ou à une activité missionnaire. Dans ce but, l'oblat est invité à repérer ses talents et à être à l'écoute des besoins et défis d'aujourd'hui pour témoigner de sa joie et de son espérance.

L'oblat expérimente l'annonce de l'évangile dans sa vie de famille, sa vie professionnelle, associative et amicale.

Voir les suggestions et références dans l'**annexe 4 sur la formation continue**

Les engagements :

- L'oblat médite régulièrement la Parole de Dieu et étudie particulièrement les écrits de Saint-Jean.
- Il est à l'écoute de ses frères et sœurs en Christ qui l'aident à épanouir son intelligence de la foi.
- Il se forme grâce aux cycles de formation proposés par le conseil régional ou la Famille Saint-Jean, par la lecture d'ouvrages, par la participation à des conférences, par l'écoute d'enseignements en ligne, ou par tout autre moyen à sa portée. Ce temps de formation est ajusté par l'oblat selon ses conditions de vie et son affinité pour les études.

Les fraternités permettent aux oblates de se donner des enseignements mutuels et d'échanger leur expérience sur les cinq thématiques de formation.

2.4 Le service

« Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, et où je suis, là aussi sera mon serviteur. Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera. »²³

A travers ces paroles, l'oblat comprend à quel point le plus humble des services est précieux aux yeux de Dieu. Et dans l'exercice de son service, l'oblat se rappelle toujours que « si le Seigneur ne bâtit la maison, les bâtisseurs travaillent en vain. »²⁴

C'est au sein des œuvres soutenues par l'Église, dont celles de la Famille Saint-Jean, que l'oblat est amené à exercer un apostolat de service, individuellement ou par une œuvre collective portée par sa fraternité

²² Cf. Jc 1,18 ; 2 Co 6,7 ; Ep 1,13 ; Col 1,5 ; 2 Tm 2,15

²³ Jn 12,26

²⁴ Ps 126

Les engagements :

A l'écoute de l'Esprit qui « souffle où Il veut »²⁵ :

- L'oblat développe dans la mesure du possible son esprit de service dans sa paroisse et son diocèse, dans les œuvres de l'Eglise en général et dans les œuvres apostoliques de la Famille Saint-Jean en particulier.
- Il prie pour toute œuvre d'Eglise qui sollicite son intercession.

Les fraternités sont un lieu de ressourcement pour partager entre oblats les actions entreprises. Elles sont aussi un lieu où chacun peut se mettre au service du groupe, en assurant le service de l'accueil, le service de l'animation du temps de prière ou encore l'animation de l'enseignement.

Si les circonstances de vie handicapent sa capacité au service, l'oblat développe la prière d'intercession pour ses frères, ses sœurs et pour le monde, comme le Christ qui « s'en alla dans la montagne pour prier »²⁶.

2.5 La mission

« Priez pour moi, afin qu'il me soit donné d'ouvrir la bouche pour parler et d'annoncer hardiment le Mystère de Dieu ».²⁷

Pourvus de dons différents selon la grâce qui lui a été donnée²⁸, et se sachant toujours précédé par l'Esprit-Saint, l'oblat est conscient de l'importance de témoigner du Christ.

C'est en toute humilité, douceur et patience²⁹ et sans rien accorder à l'esprit de parti ni à la vaine gloire³⁰ que l'oblat parle du Christ et de son Église, montrant ainsi qu'il continue à travailler à sa propre conversion.

Famille, conjoint, enfants, amis, vie professionnelle, vie associative, voisinage, paroisse, sont autant de lieux de témoignage de l'amour de Jésus pour chacun. L'oblat vit un apostolat en toute rencontre.

Les engagements

- L'oblat témoigne de l'amour du Christ et de sa joie de baptisé à chaque opportunité.
- Il développe des relations fraternelles.
- Il exerce la bienveillance et est attentif à pratiquer les œuvres de miséricorde.
- Il partage sa recherche de vérité avec une grande ouverture d'esprit.

²⁵ Cf. Jn 3,8

²⁶ Lc 6,12

²⁷ Ep 6,19

²⁸ Rm 12,6

²⁹ Cf. Ep 4,2

³⁰ Cf. Ph 2,3

- Il prend selon ses possibilités au moins un engagement annuel pour la mission : intercession, activité missionnaire ponctuelle, apostolat dans l'Église ou au sein de la Famille Saint-Jean.

La fraternité permet de témoigner de l'œuvre de Dieu dans la vie de chacun et de s'édifier mutuellement en vue de la mission. Des initiatives missionnaires peuvent prendre naissance au sein même des fraternités et peuvent être relayées aux autres fraternités par le prieuré de référence de la fraternité ou le conseil régional.

3. L'organisation des oblats

3.1 La reconnaissance ecclésiale

Avis : ce paragraphe devra être repris à l'issue de la consultation des canonistes et des réformes en cours au sein des instituts. Il donne juste un aperçu de la situation actuelle.

Les oblats sont actuellement mentionnés dans les constitutions de deux instituts ce qui leur donne une reconnaissance ecclésiale³¹.

La Famille Saint-Jean examine la possibilité d'une reconnaissance canonique en tant que fédération. En pareil cas, les oblats pourraient alors être rattachés à cette fédération.

3.2 Les fraternités

Les fraternités sont les cellules élémentaires de l'organisation des oblats et sont regroupées par région autour d'un conseil régional des oblats.

Les fraternités sont constituées de six à douze membres dont un frère ou une sœur de Saint-Jean. Elles possèdent un prieuré de référence, même si parfois celui-ci est éloigné géographiquement, et sont répertoriées au niveau du conseil régional.

Chaque oblat est rattaché à une fraternité. Une fraternité trop nombreuse est invitée à essaimer en proposant au conseil régional la création d'une nouvelle fraternité avec environ la moitié de ses membres. La création d'une fraternité est officialisée par le conseil régional des oblats.

L'engagement de chaque oblat dans une fraternité se fait selon un des deux modes suivants :

- Soit en mode ordinaire

L'oblat, en mode ordinaire, participe aux rencontres de sa fraternité.

- Soit en mode particulier

L'oblat, pour un temps donné, ne participe pas aux rencontres de sa fraternité, mais reste en lien avec elle. Il s'engage à participer au moins à une rencontre annuelle organisée par des membres de la Famille Saint-Jean. Ce mode particulier n'est accessible au nouvel oblat qu'à l'issue du premier engagement de trois ans.

Chaque fraternité est animée par :

- Un responsable élu par les membres de la fraternité pour trois années, renouvelables sur avis favorable du conseil régional et pas au-delà de neuf années.
- Un adjoint, désigné par le responsable pour le seconder et le remplacer.

³¹ Il s'agit du principe de « reconnaissance ecclésiale indirecte ».

Les fraternités aident l'oblat à vivre ses engagements : les oblat prient ensemble, s'exercent à la charité fraternelle, partagent leurs expériences de formation et se resserrent en vue du service et de la mission.

L'appartenance à une fraternité permet à l'oblat de ne pas être isolé, surtout dans les régions où les Instituts de la Famille Saint-Jean ne sont pas présents, et d'être en lien fraternel avec d'autres oblat.

La fraternité est invitée à choisir comme prieuré de référence le prieuré le plus proche où elle peut se réunir pour des temps forts, des formations ou des retraites. Les oblat tissent ainsi des relations de coopération avec les religieux. Les fraternités ayant le même prieuré de référence sont invitées à se retrouver avec les religieux de ce prieuré à des occasions particulières.

Le déroulé des réunions de fraternité et le service du responsable sont décrits dans **l'annexe 1 : Les fraternités**.

3.3 Les conseils régionaux des oblat

Avis : les modalités de renouvellement des conseils ne sont pas définies dans cette version de la charte, elles seront décidées par les premiers conseils nommés par les instituts.

Les oblat s'organisent autour de cinq conseils régionaux, les régions étant découpées comme celle des frères.

Les oblat ont donc une organisation géographique répartie en cinq régions : l'Afrique, l'Amérique, l'Asie, l'Europe hors France, et la France.

Chaque conseil régional des oblat est composé de :

- Quatre oblat, dont un président et un responsable de la formation élus par les membres du conseil.
- Un frère et une sœur, désignés par leur Institut respectif.

Le premier conseil de chaque région sera nommé par le responsable de la province (frères) et de la région (sœurs) correspondante. Les modalités d'élection seront ensuite définies par le premier conseil international, en concertation avec les premiers conseils régionaux.

Le mandat de ce conseil est de 3 ans.

Les fraternités entretiennent des liens entre elles grâce à leur conseil régional. Celui-ci favorise une mise en réseau des oblat, la communication et porte des initiatives de rassemblements, de formation et de témoignage au niveau régional.

Les conseils régionaux des oblat, au service des oblat, ont pour mission de :

- Promouvoir la Charte de vie des oblat de la Famille Saint-Jean en tenant compte des conditions locales.
- Connaître tous les responsables des fraternités et les prieurés de leur région.
- Soutenir les responsables de fraternité dans leur service, et instruire les questions de ceux-ci.
- Visiter les fraternités de leur région, si cela est possible et au moins de manière virtuelle.
- Concevoir et organiser le parcours de formation préparatoire à l'oblature.
- Concevoir et organiser la formation continue en lien avec les responsables de fraternité.
- Relayer la communication des religieux de leur province.
- Organiser la communication entre oblat au sein de leur région.
- Être le relais des initiatives des fraternités en lien avec les Instituts.
- Tenir à jour l'annuaire des oblat de leur région.
- Être le repère de tout nouvel oblat changeant de lieu de vie dans sa région ou dans une autre région.
- Être en lien avec le conseil international des oblat.

Certaines particularités régionales comme la langue font que l'organisation se déploie davantage à une échelle nationale. C'est à la charge de chaque région de gérer cette dimension nationale et d'en favoriser la dynamique et la mise en réseau au sein de la région.

Voir l'annexe 2 : les conseils : désignations et missions des membres.

3.4 Le conseil international des oblats

Un conseil international assure la coordination entre les régions, représente les oblats de toutes les régions auprès du conseil de Famille et porte les initiatives inter-régionales.

Il est composé de :

- Trois oblats (leur nombre se veut identique à la délégation de chaque institut au Conseil de Famille).
- Un frère et une sœur désignés par leurs instituts respectifs.

Le premier conseil international des oblats sera nommé par le Conseil de Famille.

En concertation avec les conseils régionaux, il définira les modalités d'élection de ses membres oblats pour la suite.

Le conseil international des oblats, au service des oblats, a pour mission de :

- Représenter les oblats auprès du Conseil de Famille.
- Assurer la communication entre les oblats et les prieurs généraux au sein du Conseil de Famille.
- Être au service des régions et instruire les questions de celles-ci.
- Piloter les évolutions de la charte suggérées par les régions et les remonter au Conseil de Famille.
- Actualiser la charte en mettant en place les modifications validées par le Conseil de Famille.
- Informer régulièrement le Conseil de Famille : initiatives, nombres d'oblatures, problèmes divers.
- Informer régulièrement les conseils régionaux de l'actualité de la Famille Saint-Jean.
- Visiter les régions, en présentiel ou distanciel.

Voir l'annexe 2 : les conseils : désignations et missions des membres

3.5 La mission des religieux auprès des oblats

Les religieux, frères et sœurs, sont présents auprès des oblats au sein des fraternités, dans les conseils régionaux et dans le conseil international. Cette participation concrétise le lien et la coopération avec les oblats au sein de la Famille Saint-Jean.

Pour l'unité et la fécondité de la Famille Saint-Jean :

- Le religieux participe à la fraternité ou aux conseils comme membre à part entière avec droit de vote.
- Il est témoin du charisme de son institut au sein de la Famille Saint-Jean en tant que religieux consacré et reçoit le témoignage des oblats, laïcs au cœur du monde.
- Il est serviteur de la vitalité des oblats en s'adaptant aux besoins de la fraternité ou du conseil.
- Il est en lien étroit avec les responsables de la fraternité ou du conseil.
- Il veille sur la formation continue des oblats et la formation de préparation à l'oblature en favorisant la coopération avec les frères ou sœurs de la région.
- Il participe au discernement de ceux qui se préparent à l'oblature en lien avec le parrain ou la marraine et le responsable de fraternité.
- Il favorise les liens fraternels entre les oblats et les prieurés des frères ou des sœurs de la région et avec l'ensemble de la Famille Saint-Jean.
- Il a à cœur de partager le retour d'expérience des oblats avec ses frères et sœurs religieux.

4. Devenir oblat

4.1 Le regardant

Tout adulte baptisé désirant emprunter le chemin de l'oblature est d'abord invité à venir à une rencontre des oblats en fraternité, en tant que **regardant**. Cette invitation peut se faire par un membre de la fraternité, sur recommandation d'un religieux ou sur proposition du conseil régional.

Si cette expérience confirme une attirance pour l'oblature dans la Famille Saint-Jean, un chemin de discernement de deux ans est proposé. C'est le responsable de fraternité qui acte cette demande après consultation de sa fraternité : le regardant devient alors **commençant**.

4.2 Le commençant

Le chemin du commençant repose sur :

- La participation à la vie en fraternité
- Le suivi de la formation préparatoire à l'oblature
- L'accompagnement par un parrain ou une marraine

Une expérience humaine et spirituelle

Ce chemin permet au commençant de découvrir la charte de vie des oblats de la Famille Saint-Jean et de commencer à la suivre. Par sa formation et les échanges avec son parrain et les autres membres de la fraternité, il découvre le charisme de la Famille Saint-Jean.

Les membres de la fraternité veillent à créer un climat de liberté, de respect et de confidentialité dans les échanges avec le commençant pour l'aider au discernement, dans l'écoute de l'Esprit-Saint. L'oblat se forme à travers l'expérience d'une vie en fraternité dans la découverte et l'accueil des autres oblats reçus comme frères et sœurs dans le Christ.

Le membre religieux de la fraternité témoigne auprès du commençant de sa vie consacrée et lui fait découvrir les ressources dont il dispose. Si cela est possible, il l'invite à découvrir la mission du prieuré et de rencontrer les autres religieux qui y sont assignés.

Un parcours de formation préparatoire à l'oblature

Le commençant s'engage également à approfondir sa relation avec le Christ, en suivant le parcours de formation préparatoire à l'oblature organisé autour des quatre dimensions suivantes :

- La vie intérieure de prière
Le commençant développe son intériorité par le recueillement, le silence, la présence à Dieu. Il s'ouvre aux différentes formes de prière comme celles de l'oraison silencieuse et de l'adoration eucharistique.
- La méditation de la Parole de Dieu
La formation permet au commençant de faire l'expérience de la Parole, véritable nourriture de son âme. Il s'ouvre aux différentes formes de méditation de la Parole de Dieu.

- L'intelligence de la foi et la recherche de Vérité
Le commençant cherche à approfondir sa compréhension des mystères de la foi.
- La vie sacramentelle et ecclésiale
Le commençant approfondit sa compréhension de la vie sacramentelle et du mystère de l'Eglise, épouse du Christ.
Le commençant vit des sacrements qui rythment sa vie chrétienne. Il accroît son sens de l'Eglise à travers sa vie paroissiale et diocésaine.

Voir détails dans l'**annexe 3 : Le parcours de formation préparatoire à l'oblature**

A l'issue de ces deux ans, le commençant peut demander à faire oblature. Cette décision est mûrie avec son parrain, le responsable de fraternité et le membre religieux.

Le commençant figure dans l'annuaire des oblats de sa région, avec le statut de commençant, il est membre à part entière de la fraternité.

Les critères de discernement pour accueillir l'engagement à l'oblature sont :

- L'adhésion au charisme de la Famille Saint-Jean
- L'adhésion aux engagements des cinq essentiels de l'oblature
- L'appartenance à une fraternité

4.3 L'engagement

Le premier engagement dans l'oblature est limité à trois ans, afin que le discernement de l'engagement ultérieur se fasse à la lumière d'une expérience de vie.

A l'issue de ce premier engagement de trois ans, l'oblat :

- S'engage par mandat renouvelable de cinq années ou définitivement
- Met un terme à son oblature

Le premier engagement de trois ans fait l'objet de la cérémonie décrite ci-après.

4.4 La cérémonie d'engagement

L'organisation de la cérémonie :

L'engagement à l'oblature se passe ordinairement au sein d'un prieuré de frères ou de sœurs, lors d'une date significative de la liturgie de l'Eglise ou liée à Saint-Jean. Elle peut se faire aussi à l'occasion d'un événement régional ou la Famille Saint-Jean est réunie.

Sont présent à la célébration : la fraternité de l'oblat, sa famille et amis, les frères ou sœurs du prieuré où se déroule la célébration, d'autres oblats de la région.

La cérémonie se situe à la fin de la messe ou lors de l'office des vêpres.

Juste avant la cérémonie, le futur oblat se place sur le premier banc de l'église entouré des membres de sa fraternité avec notamment le responsable de fraternité, le parrain et le prêtre qui va le bénir. Ce dernier est soit le prêtre de la fraternité, soit le prieur du lieu ou un autre prêtre de la Famille Saint-Jean ou à défaut un autre prêtre.

L'appel et la lecture de la parole :

Chant à l'Esprit-Saint

A l'issue, l'assemblée s'assoit, le parrain s'avance et se met devant l'assemblée :

Le parrain présente brièvement le futur oblat à l'assemblée et revient à sa place

Le responsable de la fraternité se met devant l'autel et il appelle l'oblat, le prêtre étant sur le côté de l'autel

X (Prénom), je vous invite à vous avancer devant l'autel avec votre parrain.

Le futur oblat s'avance, le parrain à son côté.

Le responsable de la fraternité :

Que demandez-vous ?

Le futur oblat :

La miséricorde de Dieu, l'aide de mes frères et de mes sœurs, et la grâce de vivre une vie pleinement évangélique dans le monde à la suite du Christ, selon la charte de vie des oblats de Saint-Jean.

Chacun retourne à sa place et le prêtre ou le frère ou la sœur membre de la fraternité, à l'ambon, lit un passage de la Parole de Dieu choisi avec le nouvel oblat

Lecture de la Parole de Dieu

Le prêtre, le frère ou la sœur qui a fait la lecture poursuit par un bref commentaire.

L'engagement et la bénédiction :

Le responsable de la fraternité se met debout devant l'autel

Le futur oblat s'avance et se met debout devant lui.

Le responsable de la fraternité dit :

L'engagement que vous souhaitez prononcer aujourd'hui est une réponse à l'appel de Dieu, Père, Fils et Esprit Saint qui veut faire sa demeure en chacun de nous.

En vous remettant à la grâce de Dieu, je vous invite maintenant à prononcer votre engagement.

Le responsable de la fraternité invite du geste le futur oblat à avancer devant l'autel

Le responsable de fraternité se retire et le futur oblat, à genoux seul devant l'autel, dit :

Moi, [prénom], en réponse à l'amour du Père, par la grâce de Notre Seigneur Jésus et dans la communion de l'Esprit-Saint, je promets de chercher à mener une vie évangélique, avec l'aide de la Vierge Marie, au sein de l'Eglise, et selon la charte de vie des oblats de la Famille Saint-Jean.

Après quelques instants de silence, l'oblat se relève et s'approche du prêtre pour recevoir sa bénédiction :

Le prêtre bénit le nouvel oblat en disant :

Regarde Seigneur ton serviteur qui, pour demeurer fidèle à la foi de son baptême, s'engage à te suivre.

Daigne en faire le témoin plénier de ton amour dans le monde où il vit.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Le responsable de la fraternité invite l'assemblée à se confier à Marie par un chant

Fin de la cérémonie

À l'issue de la cérémonie, tous se retrouvent autour du nouvel oblat pour un temps convivial.

Le responsable de fraternité veille à inscrire le nouvel oblat dans les registres.

4.5 La sortie de l'oblature

Hors terme officiel de son engagement, l'oblat peut être amené à sortir de l'oblature :

- La sortie de l'oblature à la demande de l'oblat :

Pour des raisons personnelles l'oblat peut choisir de quitter l'oblature avant la fin prévue de son engagement. Il en avise alors le responsable de fraternité qui informe le conseil régional.

- La sortie à l'initiative de la Famille Saint-Jean :

Pour des raisons graves, le responsable de fraternité et son adjoint, après discussion avec la personne concernée, et en relation étroite avec le conseil régional peuvent signifier à un oblat de quitter l'oblature.

La sortie de l'oblature implique la désinscription du fichier des oblats.

Annexes à la charte de vie des oblats de la famille Saint-Jean

Annexe 1 : Les fraternités

Le déroulé des réunions

La fraternité organise des réunions régulières (une fois par mois est le rythme conseillé), pendant lesquelles se vivent quatre temps ordonnés à la charité fraternelle :

- Accueil
- Prière communautaire : louange, oraison...
- *Lectio divina*, étude de la parole de Dieu, d'un texte choisi, enseignement...
- Temps de partage autour des cinq essentiels, éventuellement suivie par une prière d'intercession (prière des frères)

Les rencontres en distanciel sont à imaginer lorsque l'éloignement est trop important.

Le responsable de la fraternité est l'animateur. Il veille sur chacun des membres de sa fraternité et s'attache à favoriser le développement de leurs talents en déléguant certaines de ses propres tâches : accueil, animation de la prière... pour développer l'esprit de service.

Il veille à la qualité des rencontres, nourrit le lien de la fraternité avec la Famille Saint-Jean, assure la liaison avec le conseil régional des oblats auquel la fraternité est rattachée.

Fiche mission du responsable de fraternité

Le responsable de fraternité est au service de la communion fraternelle et à la bonne organisation de la fraternité.

- Le responsable de la fraternité est au service des membres de la fraternité, il se soucie de la croissance de chacun et veille au développement de la charité fraternelle.
- Il veille à ce que chacun des membres puisse développer ses talents.
- Il prend soin de chacun des membres, les encourage à l'informer de leur absence aux réunions.
- Il désigne le parrain/marraine du commençant.
- Il correspond avec le conseil régional des oblats.
- Il suit régulièrement l'actualité de la Famille Saint-Jean.
- Il propose les enseignements au sein de la fraternité.
- Chaque année (mois d'octobre par exemple) il transmet au conseil régional les données mises à jour pour sa fraternité.

Fiche mission du religieux

- Être témoin du charisme de son institut au sein de la Famille Saint-Jean en tant que religieux consacré.
- Recevoir le témoignage des oblats, laïcs au cœur du monde.
- Être un serviteur en aidant le responsable dans son discernement.
- Exercer son discernement sur la qualité de la formation au sein de la fraternité.
- Aider au discernement du commençant.
- Assurer la transmission d'information entre la fraternité et son prieuré de rattachement.

Annexe 2 : Les conseils

Cette annexe est une aide au choix des membres des conseils en précisant leur mission et leurs compétences souhaitées.

Elle donne également aux membres un cadre pour exercer leur rôle : savoir-être et savoir-faire.

Les conseils régionaux

Intitulé des postes des membres du conseil

- Un oblat responsable
- Un oblat secrétaire
- Deux oblates, dont un responsable de la formation
- Un frère référent des oblates pour la congrégation des frères
- Une sœur référente des oblates pour la congrégation des sœurs apostoliques

Désignation

- Le responsable et le secrétaire sont élus par les six membres du conseil
- Le frère référent est nommé par le provincial et la sœur référente par la responsable de région

Qualités communes des membres :

- Être en accord avec les grandes orientations du renouveau de l'oblature
- Avoir un amour de la Famille Saint-Jean dans ses richesses et ses fragilités
- Être capable de faire équipe dans la complémentarité et l'unité
- Faire preuve de discernement et de disponibilité pour soutenir les responsables de fraternité
- Avoir un certain esprit pratique d'organisation et d'efficacité pour la mise en œuvre de la charte, spécialement pour soutenir les fraternités et organiser la formation

Qualités spécifiques selon le service de chaque membre :

Responsable du conseil

- Recevoir son élection comme une mission spirituelle qui lui est confiée pour être un serviteur d'une œuvre qui appartient d'abord à Dieu
- Capacité à regarder le bien spirituel des personnes et le bien commun des fraternités de la région
- Faire preuve de discernement dans l'écoute, le jugement et l'action
- Susciter une vision partagée du conseil, en posant des objectifs et en les mettant en œuvre
- Être un fédérateur pacifiant, sachant gérer les conflits
- Parler l'anglais ou le français en plus de sa langue maternelle et si la région le nécessite

Secrétaire du conseil

- Créer et maintenir à jour le fichier des oblates
- Gérer la communication numérique
- Gérer un budget et un système de cotisation

Responsable de la formation

- Assister les fraternités dans la formation des nouveaux membres
- Coordonner les activités de formations pour les oblates
- Être le relais, pour les fraternités, des sujets de réflexion à travailler au sein de la famille St Jean

Les autres oblates membres

- Avoir des compétences intellectuelles pour dynamiser et mettre en œuvre la formation continue et la formation préparatoire à l'oblature
- Assurer la communication en collaboration avec les responsables de communication des instituts

Les membres religieux

- Être un témoin et un veilleur du charisme de la Famille Saint-Jean
- S'adapter aux besoins du conseil selon les forces ou les fragilités de ses membres
- Avoir une attention particulière envers la vitalité des fraternités, notamment dans l'implication des frères ou des sœurs faisant partie des fraternités locales
- Avoir une attention particulière envers la formation continue et la formation préparatoire à l'oblature, notamment dans l'implication des frères ou des sœurs qui y participent
- Aider si besoin au discernement des commençants

Le conseil international

Intitulé des fonctions des membres du conseil

- Un oblat responsable
- Un oblat secrétaire
- Un oblat Conseiller
- Un frère référent des oblats pour la congrégation des frères
- Une sœur référente des oblats pour la congrégation des sœurs apostoliques

Désignation

- Un oblat responsable, élu par les membres du conseil
- Le frère et la sœur sont délégués par leur prieur général

Tâches

Oblat responsable :

- Organiser et animer le conseil
- Organiser et assurer une liaison riche et régulière avec les conseils des régions et avec le Conseil de Famille

Oblat secrétaire :

- Maintenir à jour le fichier international des oblats
- Gérer la communication numérique

Les religieux :

- Être témoin du charisme de son institut au sein de la Famille Saint-Jean en tant que religieux consacré
- Être un serviteur auprès du conseil en prenant la posture de soutien
- S'adapter aux besoins du conseil selon les forces ou les fragilités de ses membres
- Avoir une attention particulière envers les frères ou sœurs faisant partie des conseils régionaux
- Faire le lien entre les oblats et les trois instituts au niveau international

Qualités communes des membres

- Être en accord avec les grandes orientations de l'oblature dans son esprit et son organisation
- Aimer la Famille Saint-Jean dans ses richesses et ses fragilités
- Être capable de faire équipe avec le conseil dans la complémentarité et l'unité
- Être capable d'avoir une vision internationale tout en s'adaptant aux spécificités régionales
- Faire preuve de discernement et de disponibilité pour soutenir les responsables de région et leurs conseillers
- Avoir un intérêt envers la mise en place des fraternités ou de la formation dans les régions
- Parler le français et l'anglais

Qualités spécifiques selon les tâches de chaque membre

Responsable du conseil

- Recevoir son élection comme une mission spirituelle qui lui est confiée pour être un serviteur d'une œuvre qui appartient d'abord à Dieu
- Être capable de regarder le bien spirituel des personnes et le bien commun des régions
- Faire preuve de discernement dans l'écoute, le jugement et l'action pour soutenir les responsables de région et être en dialogue avec le Conseil de Famille
- Faire preuve de leadership pour aider à la mise en œuvre de la charte au niveau des régions
- Être en dialogue avec le Conseil de Famille

Secrétaire du conseil

- Compétences en outils numériques

Conseiller

- Veiller à la mise en œuvre des fraternités, de la formation continue et la formation préparatoire à l'oblature
- Sens de la communication pour favoriser l'unité des régions et les liens avec les trois Instituts religieux

Les religieux

- Avoir une expérience de mission hors France

Annexe 3 : Le parcours de formation préparatoire à l'oblature

1. Quatre thèmes du parcours de formation préparatoire à l'oblature

La formation à l'oblature est un temps d'apprentissage et de vérification de l'appel à l'oblature par une initiation à la vie chrétienne dans la lumière de la figure inspirante de saint Jean.

Le parcours de formation pour la préparation à l'oblature est conçu et organisé par le conseil de région. Elle est assurée par des oblats et des frères et sœurs de Saint-Jean.

1. La vie intérieure de prière

L'union au Christ, dans l'évangile de Saint-Jean, trouve son inspiration dans la figure du disciple bien-aimé qui, à la cène, repose sa tête sur le cœur de Jésus. Le Christ veut établir son Royaume au-dedans de nous³², il nous invite à nous laisser saisir par la vie de l'Esprit. Cet apprentissage permet d'accueillir le passé avec indulgence, vivre le présent avec gratitude et marcher vers l'avenir dans l'Espérance. Le futur oblat cherche cette intimité avec Dieu pour se laisser transformer en Lui. La prière sacerdotale du Christ, au chapitre 17 du même évangile, exprime l'intercession du Rédempteur dans sa communion trinitaire ; ainsi l'oblat élargit sa prière d'intercession à toute l'Eglise.

Quelques références :

- Chapitre du parcours de formation proposé et organisé par le conseil régional
- Catéchisme de l'Église Catholique n°1730 à 1748 (La liberté de l'homme)
- Catéchisme de l'Église Catholique n°2558 à 2865 (la vie de prière)
- Livres de Sainte Thérèse d'Avila ou de Jean de la Croix sur l'oraison
- Lumen Fidei (La lumière de la Foi) pape François 2013
- Spe Salvi (Sauvés dans l'Espérance) pape Benoît XVI 2007
- Deus Caritas est (Dieu est amour) Benoît XVI 2005

2. La méditation de la Parole de Dieu

Il s'agit de se mettre à l'écoute de Dieu par la méditation de sa Parole. « La sainte Tradition et la Sainte Écriture constituent un unique dépôt sacré de la Parole de Dieu, confié à l'Église. »³³ Le futur oblat se nourrit en premier lieu par la lecture des livres bibliques inspirés par l'Esprit-Saint et interprétés à la lumière de la grande Tradition de l'Église par ses saints, ses docteurs et le Magistère. La lecture de la Parole a toujours été donnée comme le moyen de s'approprier de façon amoureuse et éclairante la révélation de Dieu. Il est nécessaire d'expérimenter la Lectio Divina, tant personnellement qu'en groupe.

Quelques références :

- Chapitre du parcours de formation proposé et organisé par le conseil régional
- Catéchisme de l'Église Catholique n°101 à 141 (La Sainte Écriture), n°2705 à 2708 (la Lectio)
- L'apôtre saint Jean : catéchèse du pape Benoît XVI en 2006 (5.06 / 9.08 / 23.08)

3. L'intelligence de la foi

Jésus parle à la foule en paraboles, il explique sa parole aux disciples et il fait vivre l'expérience de sa communion avec ses amis. Le Christ met en chemin chacun à son rythme par l'interrogation qui éveille l'attention, par l'explication qui nourrit l'intelligence et par l'expérience qui ancre le désir de vérité dans

³² Cf. Lc 17,21

³³ Vatican II, Dei Verbum

l'amour. Passer de la connaissance du Christ à une adhésion à son Amour est la motivation première des études théologiques, par l'intelligence mise au service de la foi vive.

L'intelligence de la foi nécessite aussi de s'appuyer sur une compréhension de la nature humaine. La Bible donne déjà des lumières très profondes sur la nature humaine et ses fragilités. De façon complémentaire, la démarche philosophique donne une compréhension de l'homme, éclairée par les sciences.

Quelques références :

- Chapitre du parcours de formation proposé et organisé par le conseil régional
- Catéchisme de l'Église Catholique, n°1691 à 2557 (la vie dans le Christ)
- « La Foi chrétienne hier et aujourd'hui », de Joseph Ratzinger

4. La vie sacramentelle et ecclésiale

La vie de prière et de méditation de la Parole s'incarne dans une pratique sacramentelle et liturgique qui donne un réalisme à la vie intérieure. La messe est considérée par le Concile Vatican II, comme la source et le sommet de la vie chrétienne³⁴. C'est par et dans l'Église que la vie chrétienne puise son dynamisme et sa fécondité.

La pratique régulière des sacrements est un apprentissage à cette vie ecclésiale.

Quelques références :

- Chapitre du parcours de formation proposé et organisé par le conseil régional
- Catéchisme de l'Église Catholique, n°1066 à 1419 (la célébration du mystère chrétien)

NB : Le catéchisme de l'Église catholique, texte de référence, sûr et authentique pour l'enseignement de la doctrine catholique³⁵, est un ouvrage d'une grande richesse qui renvoie lui-même à de nombreuses références utiles pour découvrir la tradition et le magistère. **L'objectif n'est évidemment pas sa lecture linéaire** mais simplement l'habitude de s'y référer pour puiser des réponses.

2. L'accompagnement du commençant par un parrain /une marraine :

Le parrain est nommé par le responsable de la fraternité, il se rend disponible pour le commençant et se dispose à l'écoute. Le parrain accompagne le commençant durant les deux années de discernement.

Mission du parrain /de la marraine :

- Cheminer avec le commençant, en partageant avec lui des moments fraternels
- Commenter la charte de vie avec le commençant en partageant sa propre expérience
- Conseiller des lectures et répondre aux questions que le commençant se pose
- Faciliter des rencontres avec des membres de la Famille Saint-Jean

³⁴ Vatican II, Sacrosanctum Concilium n°10

³⁵ Lettre introductive du Catéchisme de l'Église Catholique par saint Jean-Paul II pour sa parution en 1992

Actions et attitudes attendues du parrain ou de la marraine :

- Le parrain (ou la marraine) reçoit cet appel à la mission de son responsable de fraternité
- Il (ou elle) s'engage à se former à ce rôle
- Il (ou elle) respecte la confidentialité des échanges
- A la demande du commençant, il (ou elle) peut aider à discerner l'appel à l'oblature
- Le parrain ou la marraine est invité(e) à relire régulièrement sa pratique de l'accompagnement avec un autre oblat ou toute autre personne de son choix

Dans la mesure du possible, des rencontres entre parrains et marraines seront proposées au niveau régional.

Annexe 4 : La formation continue

Objectif de la formation continue

La formation continue permet d'approfondir sans cesse le mystère de Dieu, selon les cinq thèmes définis dans la charte :

1. La formation spirituelle :

Il est souhaitable de suivre des sessions de formation sur la prière intérieure, de lire des grands maîtres de l'oraison, de découvrir ou approfondir l'accompagnement spirituel.

L'oblat se familiarise avec les lectures des Pères de l'Église sur la pénitence, l'aumône, le discernement des esprits, les combats spirituels, les nuits de la foi ou encore les étapes de la croissance de la vie spirituelle.

Quelques références et thèmes suggérés autour de la formation spirituelle :

- Les constitutions Dei Verbum, Lumen Gentium et Gaudium et Spes de Vatican II
- Jésus de Nazareth et les Béatitudes, de Joseph Ratzinger
- Le secret de Marie, de saint Louis-Marie Grignon de Montfort
- La vie de saint Jean dans la Tradition de l'Église
- L'influence de Jean dans l'orthodoxie
- Les écrits des Pères de l'Église, des docteurs médiévaux ou des spirituels sur saint Jean comme le commentaire des évangiles d'Origène, de Bède le Vénérable, de Thomas d'Aquin ou encore de Maître Eckhart
- L'expérience des saints et des mystiques, de leur vie intérieure liée à saint Jean : Grégoire au 3^e siècle, St Anselme au 11^e siècle, Gertrude la grande au 13^e siècle, Thérèse d'Ávila au 16^e siècle, Mgr Ghika au 20^e siècle

2. La formation humaine :

Devenir disciple du Christ réclame d'accueillir notre humanité comme un don de Dieu afin que nous laissions la grâce du Christ, la purifier, la guérir et la sanctifier. Un travail de connaissance et d'amour de soi reste sans cesse l'objet d'une recherche pour mieux vivre du don de soi dans notre vocation à aimer. Les relations interpersonnelles ou envers le groupe sont aussi au cœur de la construction de la personne avec la question du juste rapport entre l'identité de soi et l'altérité.

Suite à l'éducation reçue dans son enfance et sa jeunesse, l'adulte entre dans un travail d'auto-éducation constant et de rééducation face aux blessures. La vie de la grâce ne supprime pas cette coopération humaine à devenir ce que l'on est. C'est un chemin de sanctification qui permet à mieux devenir enfant de Dieu dans la vie de la grâce. L'évangile de Saint-Jean montre l'humanité du Christ, notamment dans ses rencontres personnelles avec des hommes ou des femmes blessés par la vie qui jalonnent sa vie apostolique.

Quelques thèmes suggérés autour de la formation humaine :

- La constitution l'Église dans le monde de son temps, (Gaudium et Spes) du concile Vatican II
- Le Rédempteur de l'homme, (Redemptor hominis) de saint Jean Paul II (1979)
- La Genèse : la création de l'Homme et de la Femme
- Corps, âme et esprit dans l'Ancien testament et chez saint Paul
- Le sens de la vie et la quête du bonheur
- Les dimensions de l'homme, et de la personne humaine
- L'agir moral : liberté de conscience et responsabilité
- L'agir religieux

- La maturité affective et sexuelle
- La masculinité et la féminité, la relation au corps
- Formation à l'écoute

3. La formation à la vie fraternelle :

La communion fraternelle nécessite un apprentissage des relations interpersonnelles tant au niveau de la charité qu'au niveau humain. Devenir frères et sœurs dans le Christ exige un travail personnel d'intégration de l'altérité pour vivre dans l'unité. L'oblat aura à cœur de se rendre prochain d'autrui en se laissant déplacer par lui afin d'entrer dans une réelle communion fraternelle : « A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres. »³⁶

Quelques thèmes suggérés autour de la formation à la vie fraternelle :

- Entrer dans la compréhension des différents temps de la fraternité
- Les relations humaines et l'apport des sciences psychologiques
- Formations à l'écoute et à la communication : communication non violente, approches psychologiques humanistes
- L'encyclique Tous frères (Fratelli Tutti) du pape François en 2020

4. La formation intellectuelle

Cette dimension de l'intelligence en quête de savoir et de compréhension tant au niveau humain que chrétien fait partie de nos fondamentaux. L'anthropologie biblique s'éclaire de façon féconde tant par l'apport des sciences humaines, de la philosophie que de la théologie.

L'oblat cherche à découvrir la complémentarité fructueuse entre foi et raison dans sa vie concrète. Nourrir l'intelligence de la foi et faire face aux grandes interrogations de notre temps par des lectures et formation appropriées.

Quelques références et thèmes suggérés autour de la formation intellectuelle :

- L'encyclique La splendeur de la vérité, (Veritatis splendor) de saint Jean-Paul II (1993)
- L'encyclique La Foi et la Raison, (Fides et Ratio) de saint Jean-Paul II (1998)
- La théologie du laïcat depuis le concile Vatican II
- La mariologie : Chapitre 8 de Lumen Gentium de Vatican II
- Une initiation à la théologie de St Thomas d'Aquin
- La vérité et la sagesse dans l'éthique à Nicomaque d'Aristote
- La place et le rôle de l'expérience en philosophie
- Des ouvrages qui montrent l'apport de la psychologie

5. La formation au service et à la mission

Apprendre le service du prochain, en s'exerçant à l'ouverture vers l'autre, au don de soi pour l'annonce du Royaume.

L'oblat cherche à développer cet esprit missionnaire dans sa vie au cœur de l'Eglise et de la société.

Quelques références et thèmes suggérés autour de la formation au service et à la mission :

³⁶ Jn 13,35

- L'encyclique L'évangélisation dans le monde moderne (Evangelii nuntiandi) de saint Paul VI (1975)
- L'encyclique La mission du Rédempteur (Redemptoris missio) de saint Jean Paul II (1990)
- La lettre apostolique (Totum Amoris Est) du Pape François sur saint François de Sales (2022)
- Le compendium de la doctrine sociale de l'Église
- Le Catéchisme de l'Église Catholique n°897 à 913 : les fidèles laïcs
- Témoignage et évangélisation
- La connaissance des charismes et leurs exercices
- Une spiritualité chrétienne au cœur du monde
- La sanctification dans la vie en Église ou en société

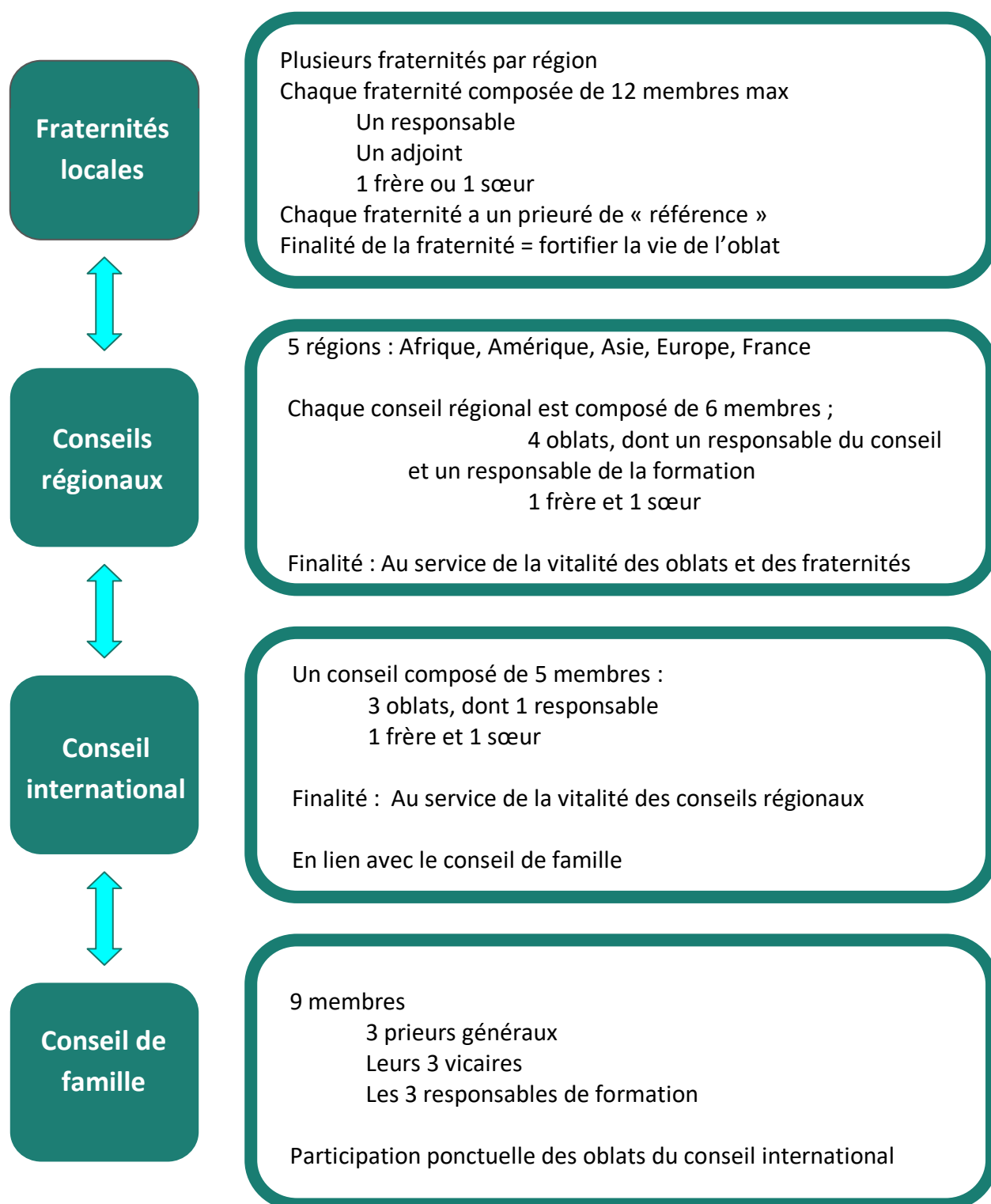
Rôle du conseil régional :

Le conseil régional propose aux oblats des outils de formation adaptés selon les cultures et les langues. Il s'appuie sur les frères ou les sœurs responsables de la formation dans la région concernée. Il peut lancer des thèmes annuels pour l'ensemble des fraternités de sa région et collecter les expériences des fraternités pour les partager ensuite avec les autres fraternités de sa région.

LA VIE DE L'OBLAT



L'ORGANISATION DES OBLATS



LES FRATERNITES

Membres

Jusqu'à 12 dont :
1 responsable
1 adjoint
1 frère ou 1 sœur

Modes de participation

Mode ordinaire :

= participation aux rencontres de la fraternité

Mode particulier (pour un temps donné) :

= ne participe pas aux réunions de la fraternité

En lien spirituel avec la fraternité

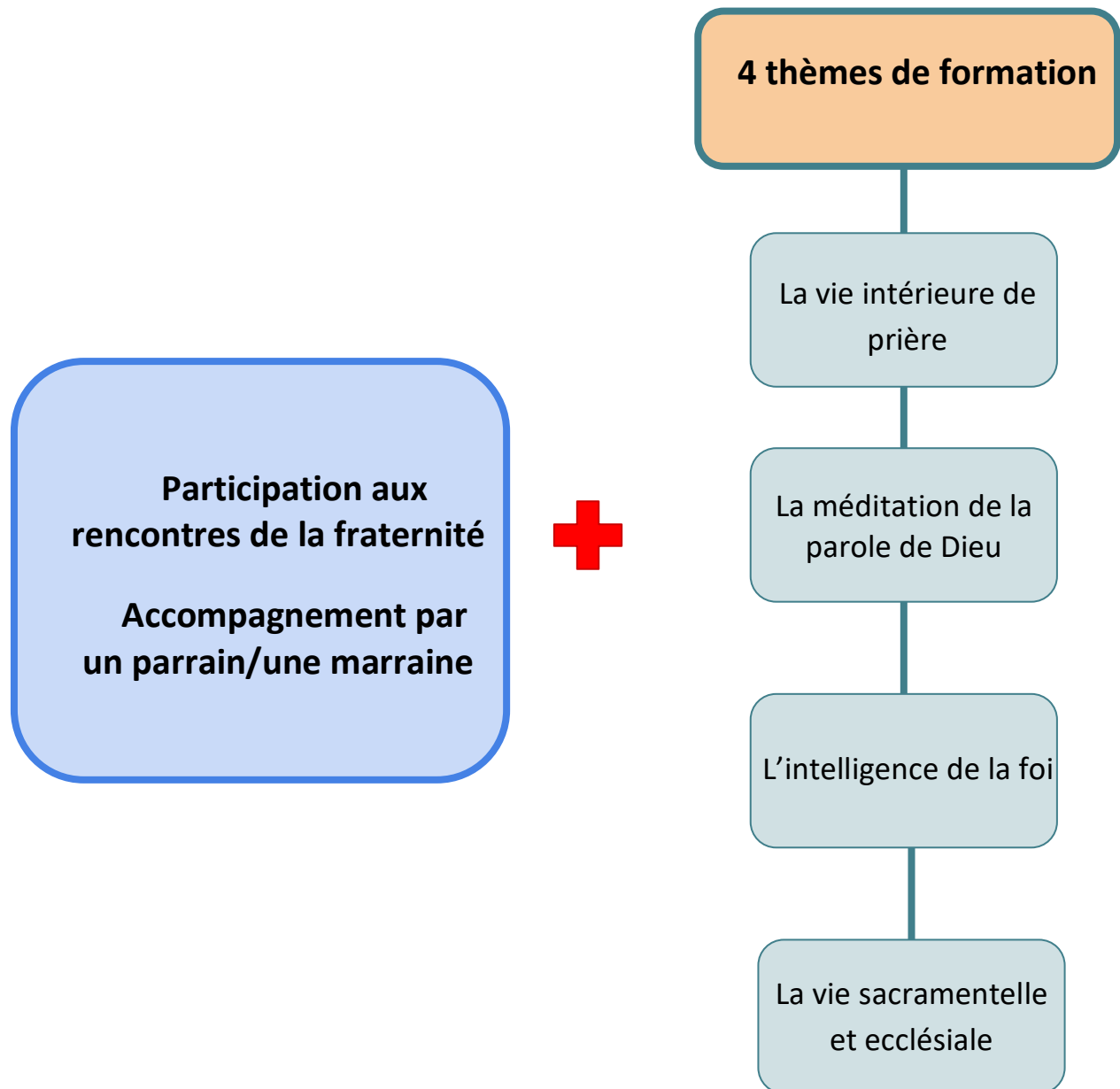
1 participation annuelle à un évènement rassemblant les oblats

Etapas d'une réunion

- Accueil
- Prière Communautaire : louange, méditation, oraison
- Etude de la Parole de Dieu, enseignement
- Partage autour des 5 essentiels

DEVENIR OBLAT :

LE PARCOURS DE FORMATION PRÉPARATOIRE À L'OBLATURE (2 ans)



LA FORMATION CONTINUE

